

Les Ateliers DU GIS



Dans les Alpes du Nord

Impact territorial des filières AOC fromagères

L'évaluation des filières de production sous signe de qualité a jusqu'à présent surtout porté sur des indicateurs structurels, économiques ou organisationnels. De telles évaluations réalisées sur les filières AOC des Alpes du Nord ont permis antérieurement de quantifier les flux financiers et de les comparer à ceux de la filière laitière nationale, ainsi que de comparer les caractéristiques économiques des exploitations (encart 1). Ces analyses ne rendent cependant pas compte des conséquences en terme de dynamisme agricole, d'utilisation de l'espace, d'environnement ou de relations sociales. Ces conséquences sont pourtant largement mises en avant par les filières elles-mêmes ou pour justifier les politiques locales et nationales

L'objectif de cette action est ainsi de fournir des éléments d'analyse permettant aux décideurs locaux (internes ou externes aux filières) d'argumenter les effets sur le territoire des filières sous signe de qualité et de raisonner leurs évolutions.

➤ DES EFFETS POTENTIELS NOMBREUX ET VARIÉS

Dans une première phase exploratoire, à partir d'entretiens auprès d'acteurs des filières fromagères des Alpes du Nord, nous avons recensé un grand nombre d'effets potentiels, c'est à dire supposés par les acteurs, ainsi que les mécanismes permettant de les relier à la présence de filières AOC sur une zone donnée.

Ces effets vont du maintien de la biodiversité (par l'intermédiaire des pratiques fourragères des producteurs et le maintien des races locales), à des aspects liés au dynamisme agricole ou à l'économie locale, en passant par les relations avec les autres partenaires qui seraient favorisées. Ces effets n'apparaissent cependant pas tous positifs pour le territoire.

Ces entretiens ont été aussi étendus à des zones sans AOC. Leur comparaison semble mettre en évidence qu'il y a une certaine envie vis à vis des AOC, sans réelle conscience de la réalité et des obligations du fonctionnement.

La diversité des thèmes abordés dans cette première phase a mis en évidence la nécessité de cibler les analyses sur certains d'entre eux. Les aspects économiques au niveau des filières ou au niveau des exploitations ayant ou faisant l'objet d'études spécifiques, nous avons privilégié les thèmes liés :

- au dynamisme agricole
- et aux relations avec les autres activités (tourisme) et les collectivités locales.

➤ DES ZONES AOC SPÉCIFIQUES EN TERME DE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Mettre en évidence des impacts nécessite de disposer de témoin. Compte tenu de l'ancienneté ou, au contraire, de la jeunesse des AOC des Alpes du Nord, il n'est pas possible de travailler par comparaison dans le temps. La comparaison entre terrains homologues en terme de développement local mais avec présence ou absence de filières AOC a donc été privilégiée, en utilisant pour caractériser les zones la Typologie des Cantons (GIS Alpes du Nord, 1999).

L'analyse des zones AOC, en terme de dynamique de développement local montre que celles-ci présentent des spécificités assez importantes par rapport à l'ensemble des Alpes du Nord. Par exemple, les cantons de type « diversifié montagne », (c'est à dire sur lesquels les activités industriels, agricoles et touristiques sont relativement bien équilibrées) représentent la moitié des cantons de la zone Beaufort, le quart de la zone Reblochon et moins d'un dixième en dehors de ces zones.

Ceci rend la comparaison à l'échelle des zones AOC non pertinente, dans la mesure où il n'existe pas de zone homologue sans AOC. Nous avons ainsi choisi d'évaluer les effets à l'échelle du canton, ceci nous permettant de disposer de cantons homologues hors zones AOC et par ailleurs, de prendre en compte la variabilité des effets au sein des zones AOC.

➤ DYNAMISME AGRICOLE

Evolution du cheptel laitier à l'échelle de la zone :

Sur l'ensemble des 110 cantons des Alpes du Nord pris en compte, la diminution de l'effectif du cheptel laitier a été de 41 % (114 000 en 2000 contre 192 000 en 1979).

Cette évolution a été très différente en fonction de la présence ou non d'une filière AOC : sur les 72 cantons sans AOC, cette diminution a été environ de moitié (- 49 %), alors qu'elle n'était que d'un quart (-22 %) sur les 33 cantons avec AOC. Au sein même de ces cantons AOC, il y a une différence très nette selon la filière : sur la zone Beaufort (11 cantons, 11 600 vaches en 1979), il y a eu maintien de l'effectif laitier, alors que celui de la zone Reblochon (21 cantons, 43 200 vaches en 1979), a diminué de 27 %.

L'évolution entre les deux périodes (1979-1988 et 1988-2000) est par ailleurs différente selon les zones. Effectivement, sur la zone sans AOC, les diminutions ont été du même ordre entre 1979 et 1988 et entre 1988 et 2000, alors que, sur les zones avec AOC, la diminution a été moins importante au cours de la seconde période (-5 % contre - 17%). A l'extrême, sur la zone Beaufort, il y a eu une augmentation sensible du cheptel laitier au cours de cette seconde période (+ 13 % contre -10%).

Hétérogénéité de l'évolution à l'échelle locale :

La diminution du cheptel laitier a par ailleurs été très variable en fonction des types de cantons : sur les zones sans AOC, la diminution a ainsi varié de - 30 % pour les cantons "touristique spécialisé" (3 cantons, 5 800 VL en 1979) à - 79 % pour les cantons "péri-urbain d'agglomération" (8 cantons, 9 200 VL en 1979). Cette variabilité en fonction des contextes cantonaux se retrouve aussi sur les zones avec AOC.

➤ **TABLEAU 1 : Evolution du cheptel laitier selon le type de cantons entre 1979 et 2000.**

Type de canton	Zone				
	AOC Beaufort	AOC Reblochon	IGP Tomme et Emmental (hors AOC)	Hors AOC et IGP	Alpes du Nord
Rural ⁽¹⁾		- 18 % (3)	- 38 % (11)	- 47 % (11)	- 38 % (25)
Touristique spécialisé ⁽²⁾	+ 14 % (5)	- 18 % (4)		- 37 % (2)	- 8 % (12)
Diversifié montagne ⁽³⁾	- 18 % (6)	- 38 % (5)		- 43 % (2)	- 34 % (14)
Industriel spécialisé ⁽⁴⁾		- 32 % (3)	-33 % (4)	- 58 % (19)	- 50 % (26)

Exemples de canton :

- (1) : les Echelles, Albens, Boège,
 (2) : Bourg d'Oisans, Beaufort, Abondance,
 (3) : Allevard, Moutiers, Saint Gervais les Bains,
 (4) : La Côte Saint André, Bonneville.

Source : RGA 1979, 2000

Dans les 4 types de canton, où nous disposons de suffisamment de cantons, que ce soit avec AOC ou sans AOC (au moins 3 dans chaque cas), la diminution a été à chaque fois moins importante sur les cantons avec AOC que sur les cantons sans AOC. Selon les cas, les écarts entre les cantons avec présence d'AOC et ceux sans AOC ont varié de 2 à 25 %, concernant la filière Reblochon. Il a été de 44 %, pour les cantons de type "touristique spécialisé" entre ceux de la filière Beaufort et ceux sans AOC. L'évolution des effectifs sur les

cantons sans AOC mais inclus dans les zones IGP de la Tomme et de l'Emmental de Savoie sont intermédiaires entre celles des cantons avec et des cantons sans AOC.

Ces tendances générales s'accompagnent d'une forte variabilité résiduelle : ainsi, pour les cantons de la filière Beaufort de type « touristique spécialisé », les évolutions varient de -33 % à + 43 %, soit une différence de 70 points. La différence est

généralement du même ordre de grandeur dans les autres cas dès lors que le nombre de cantons est supérieur à 4. Ceci met en évidence que les deux facteurs pris en compte (contexte de développement local et présence d'une filière AOC) ne sont pas suffisants pour expliquer les différences d'évolutions observées.

➤ RELATIONS ENTRE L'AGRICULTURE ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRO-TOURISME

Choix des territoires et méthodologie

L'objectif étant l'étude de l'agriculture et, entre autre, ses relations avec le tourisme, nous avons raisonné le choix des paires de cantons en fonction de deux critères :

- Des cantons ayant le même type de dynamique de développement local à l'intérieur et en dehors de la zone AOC considérée (Reblochon),

- Des types de développement local où l'activité touristique était suffisamment présente.

A partir de ces deux critères, 6 cantons ont été retenus (tableau 2).

Les résultats présentés dans la suite ne concernent donc que 6 cantons, où traitement de données et entretiens d'acteurs ont été réalisés. Ils devront être dans la mesure du possible systématisés et quantifiés.

Relations agriculture et activité touristique :

Il s'agissait d'analyser la participation directe de l'agriculture à l'offre touristique de la zone, en tenant compte de l'agro-tourisme et de la vente directe. N'est pas abordé dans cette analyse, les effets indirects de l'agriculture sur l'activité touristique, tels l'entretien de l'espace susceptible de favoriser l'attractivité des zones et les activités touristiques.

L'analyse des données du Recensement Général de l'Agriculture 2000 a permis de mettre en évidence une différence nette entre les cantons selon la présence ou non d'une AOC :

➤ **TABLEAU 2 : Choix des cantons d'étude.**

Type de cantons	Zone AOC	Zone Hors AOC
Cantons ruraux à faible développement touristique	Boège (74)	Monestier de Clermont (38)
Diversifié Lac	Thonon les Bains (74)	Aix les Bains (73)
Diversifié Montagne	Tanninges (74)	Allevard (38)

en moyenne, sur les 3 cantons avec AOC, **18 %** des exploitations bovins laits proposent une activité touristique (en incluant la vente directe dans cette catégorie), contre **29 %** en moyenne sur les 3 cantons sans AOC.

Cette différence semble ne pas être seulement due à la présence ou non d'une filière AOC mais à un effet de la spécialisation des exploitations. Ainsi, sur le canton d'Aix les Bains, où une IGP s'est développée ainsi que spécialisation laitière, la proportion d'éleveurs bovins laits ayant une activité d'agro-tourisme est sensiblement du même ordre que celle sur les cantons avec AOC. Par contre, sur les 2 autres cantons sans AOC, où la spécialisation laitière est faible (cantons d'Allevard et de Monestier), cette proportion est de l'ordre de 50 %.

Les raisons invoquées par les acteurs questionnés sont de 2 ordres : sur les cantons pris en compte :

- L'AOC engendrant une forte valorisation du lait, les producteurs recherchent peu de revenus complémentaires,
- Et lorsqu'ils le font, ils se tournent d'abord vers la double activité (historiquement forte), en particulier au niveau du tourisme hivernal (présence de stations de ski).

➤ CONCLUSIONS

Ces premiers résultats confirment l'impact positif de la présence d'une filière AOC sur le dynamisme agricole dans les Alpes du Nord, quel que soit le type de dynamique de développement local des cantons, dynamisme dont les effets en terme d'utilisation de l'espace, entre autre, seront à évaluer. Par contre, sur les 6 cantons pris en compte, la présence d'une filière AOC ne semble pas renforcer la participation de l'agriculture aux activités touristiques, du fait d'une spécialisation importante des exploitations, d'une opportunité de double activité dans ces zones et d'une situation économique saine.

Nous poursuivons actuellement ces investigations en cherchant, d'une part, à prendre en compte de façon plus systématique la diversité entre les cantons et, d'autre part, à séparer les effets directs, c'est à dire liés aux engagements des filières, des effets indirects, pouvant être induits, sans qu'ils soient raisonnés au niveau des filières.

> Encart I : Impact économique des fromages AOC de Savoie

Les fromages A.O.C. savoyards ont atteint une production de 21 000 tonnes en 1997 (soit 10 % de la production AOC fromagère nationale) et un chiffre d'affaires de 170 millions d'euros. Leur réussite commerciale s'accompagne : 1/ d'une valorisation économique du lait à la production (prix du lait environ 50 % supérieur à la moyenne française), celle-ci résultant certainement aussi du mode d'organisation des filières et des mécanismes de négociations du prix du lait et 2/ d'un impact sur l'économie locale (emplois et investissements) (tableau I).

TABLEAU I. Résultats et ratios comparatifs entre la filière lait France et les filières fromagères A.O.C. des Savoie*.

	Lait France	A.O.C. de Savoie	Ecart
Quantité de lait produit (milliers de tonne)	23 000	186	
Nombre d'emplois pour 100 000 kg de lait	0.96	1.56	+ 63%
Valeur Ajoutée par tonne de lait (en €)	325	401	+ 23%
Subvention d'exploitation / emploi (en €)	5 305	3 552	-33%
Investissement /tonne de lait (en €)	79	204	+ 158%

* : Coutre-Picart, 1999.

La bonne valorisation du lait permet un revenu moyen par actif agricole comparable à la moyenne française (tableau II) et largement supérieur à celui d'autres zones de montagne françaises (inférieur à 11 000 €/UTAF dans le Massif Central et les Vosges), bien que les exploitations laitières « professionnelles » de montagne des Alpes du Nord se caractérisent par :

- de faibles dimensions structurelles (le quota laitier par unité de travail représente 80% du quota moyen français)
- et malgré le versement de soutiens spécifiques en montagne, un montant global d'aides directes par exploitation moins élevé (65 % du montant moyen français).

TABLEAU II. Caractéristiques des exploitations professionnelles laitières en 2000*.

	Montagne Alpes du Nord	Total France
Nombre d'exploitation	3 160	116 900
Unités de travail agricole par exploitation	1,86	1,77
Quota laitier	167 600 kg	205 100 kg
Superficie agricole utile	62 ha	73 ha
Maïs Fourrage dans la SFP	5 %	22 %
Aides directes totales	10 900 €	17 000 €
Aides directes / Résultat courant (%)	38%	58%
Résultat net / UTAF	13 000 €	13 400 €

Source : RICA 2000, France, INRA Nantes / * : Chatellier et Delattre, 2002.

Impact économique des filières fromagères AOC du massif Nord alpin. Rapport 1999, Aftalp, 155 p + annexes

Evaluation de l'impact territorial d'une filière AOC : contribution à la mise en place d'une méthodologie. Rapport 2001, GIS Alpes du Nord, 56 p + annexes

Evaluation de l'impact localisé des AOC fromagères dans les Alpes du Nord. Rapport 2003, GIS Alpes du Nord, 76 p + annexes

Contact

Agnès Hauwuy,
Tél. 04 79 70 77 77
ahauwuy@suacigis.com

Programme de recherche-développement du GIS Alpes du Nord 2001/2006

Les travaux du GIS Alpes du Nord bénéficient du soutien financier de la Région Rhône-Alpes, de la DATAR, du ministère de l'Agriculture, du ministère de l'Écologie et du Développement durable, de l'Union européenne, ainsi que de la participation financière de l'ensemble des membres signataires de la convention du GIS : l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique), le CEMAGREF (Centre National du Machinisme Agricole du Génie Rural et des Eaux et Forêts), l'ITFF (Institut Technique Français des Fromages), l'Université de Savoie, les Conseils généraux de Haute-Savoie, Isère et Savoie, les Chambres d'agriculture de Haute-Savoie, Isère, Savoie et Rhône-Alpes, l'Aftalp (Association des Fromages Traditionnels des Alpes savoyardes) et le SUACI Montagne-Alpes du Nord (Service d'Utilité Agricole à Compétence Interdépartementale).

GIS Alpes du nord

Groupement
d'Intérêt Scientifique
des Alpes du nord

11 rue Métropole
73000 Chambéry
Tél. 33 (0)4 79 70 77 77
Fax 33 (0)4 79 85 07 79
suacigis@suacigis.com

